



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Délégation à la Sécurité Routière

DSR/ERPC/BRF

AVIS DE FORMATION

ÉVALUATION DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP POUR LES CATÉGORIES B / A / PL

**Sessions à destination des DPCSR et IPCSR qualifiés toutes catégories
Hors correspondant conduite et handicap**

Session 2026

Une session de formation continue est proposée aux délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) et aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) pour évaluer les candidats en situation de handicap dans les catégories B, A et PL.

Cette formation apporte les éléments utiles pour appréhender la prise en compte qui doit être faite des candidats en situation de handicap. Son contenu est adapté pour répondre aux particularités rencontrées lors de ces évaluations où l'organisation et la gestion administrative sont spécifiques.

Objectifs de la formation :

- Appréhender le fonctionnement quant à l'organisation des examens de candidats en situation de handicap et la personne ressources au sein du BER : le correspondant conduite et handicap ;
- Disposer de la réglementation en vigueur et de ses dernières évolutions ;
- Connaître les règles quant à la gestion administrative de ces examens selon la catégorie ;
- Savoir réaliser des examens de qualité dans le respect des procédures d'évaluation selon les différents types de handicap pouvant être rencontrés et des aménagements nécessaires en découlant.

Programme :

• Phase théorique :

- Identifier la personne ressource au sein du BER : le correspondant conduite et handicap, présentation du process relatif à l'obtention d'une place d'examen par un candidat en situation de handicap et organisation des examens par le BER ;
- Présentation de la réglementation en vigueur et des outils disponibles pour son application (ex : le guide des codes) ;

► Présentation de la gestion administrative à mettre en œuvre en cas d'évaluation de candidats en situation de handicap pour chaque catégorie (RDV initial et pendant l'examen) ;

► Savoir identifier les aménagements d'épreuve à mettre en œuvre selon le type de handicap et la catégorie ;

► Savoir déterminer les aménagements techniques adaptés et savoir comment prendre en compte l'avis du médecin agréé.

• **Phase pratique :**

► une phase de conduite d'un véhicule de la catégorie B aménagé pour tester différents équipements afin d'en appréhender les spécificités.

<u>Durée de la formation</u>	2,5 jours
<u>Nombre de stagiaires / session</u>	12 agents maximum par session
<u>Public cible</u>	DPCSR et IPCSR hors correspondant handicap A destination des DP et IP qualifiés toutes catégories
<u>Lieu de la formation</u>	INSERR à Nevers (58)
<u>Dates de la session</u>	- du mercredi 25 novembre 2026 à 9h00 au vendredi 27 novembre 2026 à 12h00
<u>Ventilation théorie / pratique</u>	2 jour de théorie / 0,5 jour de pratique